



Comité français pour l'environnement
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 18/03/04



Contact : Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

Porteur du projet : Pierre-Jean LORENS, directeur de la prospective, du plan et de l'évaluation.

Tel : 03 28 82 54 02

Titre : L'Agenda 21 régional.

Introduction

La Région Nord-Pas de Calais a engagé en 2000, en mobilisant élus et services, un travail d'envergure pour passer au crible du développement durable l'ensemble des politiques régionales et pour impulser sur son territoire de nouveaux modes de production et de consommation. Ce travail a abouti en mai 2003 à la publication d'un Agenda 21 régional, diagnostic de la Région, définissant les acquis et les chantiers à investir. Une nouvelle étape vient d'être franchie avec la définition de neuf chantiers prioritaires pour la période 2004-2006 et la construction d'indicateurs synthétiques du développement durable.

1/ L'approche globale du développement durable dans le projet :

Six principes ont structuré le bilan régional publié en 2003 et conduisent l'action du Conseil Régional : l'adéquation aux besoins, l'efficacité économique, l'équité sociale, l'équilibre territorial, le principe de précaution et la préservation de l'environnement, la transversalité. Les neuf chantiers aujourd'hui investis sont témoins de l'approche globale et intégrée des principaux enjeux de développement investis par la région. Cette approche globale est traduite en particulier dans les politiques de développement économique, qui intègrent les dispositifs de soutien à l'emploi, la compétitivité des entreprises et des territoires, la promotion auprès des industriels de process moins polluants... On peut signaler la création de 2000 emplois sur la filière déchets (les filières de recyclage étant 10 fois plus créatrices d'emplois que celles de l'incinération) ; la création du CD2E, centre de développement des éco-entreprises (à ce jour 800 éco-entreprises implantées sur la région). Dans le cadre de l'objectif « consolider la constitution de filières économiques appuyées sur l'environnement », on relève les objectifs suivants : 50% des zones d'activités engagées dans un SME, 40% des entreprises engagées dans un plan d'environnement, le développement des zones d'écologie industrielle...

Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4
—————→

2/ La gouvernance :

En interne, la préparation de l'Agenda 21 a donné lieu à des réunions sur la base du volontariat et à six groupes de travail. Dans le cadre de la politique d'éco-management, la Région a mis sur pied un programme de formation des agents, axé sur trois points : sensibilisation à l'Agenda 21, conduite de projet et formations plus techniques adaptées aux projets. Un énorme travail de diffusion des concepts et des pratiques liés au développement durable a été réalisé.

En externe, l'Agenda 21 a mobilisé 1500 acteurs du territoire pendant 20 mois, au cours de 20 réunions et débats, pour construire un diagnostic partagé du territoire et définir une stratégie adaptée (entreprises, organismes consulaires, associations, collectivités locales, universités, centres de formation). Une concertation similaire va s'engager pour le dispositif de suivi du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT).

Note d'évaluation par le jury

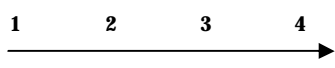
1 2 3 4
—————→

3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation :

Pour déployer le développement durable auprès des acteurs du territoire et renforcer les compétences dans ce domaine, la Région a créé le centre ressources régional du développement durable, qui édite des guides pédagogiques, assure l'organisation de formations et de rencontres et accompagne les démarches Agenda 21 locaux.

La Région a par ailleurs décidé de créer une Université du développement durable, dans l'objectif de renforcer le professionnalisme de tous les acteurs du territoire, y compris en qualifiant les formations professionnelles : techniciens, bâtisseurs, aménageurs, agriculteurs...

Note d'évaluation par le jury

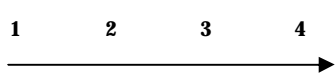


4/ Le caractère novateur de la démarche:

On peut citer deux approches très novatrices à l'actif de la politique régionale :

- la création d'outils de diagnostics du territoire, avec en particulier l'élaboration progressive et dynamique de l'atlas du Nord-Pas de Calais, composé de cartes traduisant, en termes accessibles à tous, les grands enjeux de développement durable de la région ;
- la préparation d'une grille d'indicateurs synthétiques, développée en partenariat avec l'INSEE, le WWF et le PNUD, fondée en particulier sur des outils d'évaluation, tels que l'empreinte écologique ou l'indice de développement humain.

Note d'évaluation par le jury



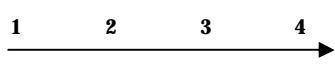
5/ Les acquis effectifs :

L'un des principaux acquis est le fort développement des démarches Agenda 21 locaux, sous l'impulsion des appels à projets du Conseil Régional et de l'appui financier et méthodologique qui en résultent. Aujourd'hui, 25% du territoire et 60% des habitants du Nord-Pas de Calais sont concernés par la démarche Agenda 21.

En ce qui concerne le management interne, l'effort de la région porte depuis plusieurs années sur la collecte sélective du papier, les économies d'énergie, le traitement des déchets spéciaux, les produits éthiques et équitables, la gestion des déplacements urbains des agents de la région, l'utilisation de produits recyclés et recyclables, l'économie d'eau. La Région est ainsi la seule région d'Europe de l'Ouest à ne pas avoir augmenté sa consommation d'énergie depuis vingt ans. Le papier est recyclé à plus de 50%, 820 000 tonnes de déchets ont été valorisés en 2001. Tous les revêtements de sols sont certifiés ISO 14 0001 et 30% du parc de véhicules est au GPL. La Région finance par ailleurs l'animation du groupe régional sur les achats publics, coordonné par la Communauté urbaine de Dunkerque (qui représente 40% du potentiel de commande publique de la région).

Il faut noter également que la Région a adopté ces principes d'action dans sa politique de coopération décentralisée : elle accompagne la réalisation du programme énergétique de 40 communes du Mali en vue d'installation de centrales solaires et la mise en place de 10 éoliennes de pompage de l'eau au Sénégal.

Note d'évaluation par le comité d'expert



SCORE FINAL: /20
COMMENTAIRES
.....
.....
.....
.....
.....
.....